



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
**PORTES DE SOLOGNE**

Envoyé en préfecture le 25/01/2018

Reçu en préfecture le 25/01/2018

Affiché le 26/01/18 SLO

ID : 045-200005932-20180123-2018\_01\_08-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 janvier 2018**

2018-01-08

*Date d'affichage : 26 janvier 2018*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 23 janvier 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 17 janvier 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE

**Jouy-le-Potier** : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme  
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU,  
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bernard GILBERT

**Ménestreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à  
M. Dominique THÉNAULT, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, Mme Elysa CATOIRE à Mme Anne  
GABORIT

**ABSENTES EXCUSEES** : Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 25 et 34 en vertu desquels les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu les avis du Comité technique en date du 12 décembre 2017 et du 10 janvier 2018,

Il convient de modifier le tableau des effectifs de la Communauté de Communes comme suit :

**1/ Création de postes :**

Réorganisation du complexe aquatique – Le Cube :

1 poste d'éducateur des APS à temps complet. En effet, lors de la création du poste de Conseiller des APS (responsable du Complexe), un poste d'éducateur avait été supprimé. Or, ce poste doit aujourd'hui être réintégré au tableau des effectifs.

Il est rappelé qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Ce poste, ainsi que ceux déjà créés, pourront être pourvus par des agents contractuels de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

La rémunération correspondra au cadre d'emplois concerné.

2/ Suppressions de postes :

Réorganisation du complexe aquatique – le Cube :

1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 10.75/35ème,

1 poste d'adjoint technique à temps complet,

1 poste d'éducateur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Suite à avancement de grade :

3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Fin de détachement

1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 22/01/2018,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

MODIFIE le tableau des effectifs comme précisé ci-dessus.

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE